La Chine dans la mondialisation
Faut-il en avoir peur ?

Les Jeux Olympiques de Pékin auraient coûté la bagatelle de 30 milliards de dollars, soit dix fois plus que les précédents à Athènes : de quoi confirmer la formidable assise financière du régime communiste chinois et alimenter une croissance du produit national brut qui impressionne les observateurs par sa vigueur et sa régularité depuis une décennie. Dès lors, il est peu contestable que la Chine fait figure de géant économique dans le monde d'aujourd'hui. On montrera toutefois que derrière ce constat de réussite, des questions restent en suspens : celles de failles structurelles qui persistent et fragilisent l'équilibre actuel …

I. Les atouts d'un nouveau géant économique

I.1. Les atouts territoriaux

• L'**immensité du territoire chinois** est un fondement décisif de la puissance : 9,6 millions de km2, soit la troisième superficie au monde (équivalente à celle de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural), s'ouvrant sur le monde par 22 000 km de frontières terrestres (1er rang mondial) et 14 500 km de frontières maritimes (11ème rang mondial). Un territoire contrôlé politiquement par un pouvoir autoritaire et centralisé, qui laisse cependant depuis l'entrée dans les réformes des prérogatives de plus en plus nombreuses et importantes aux provinces. Un territoire toutefois inégalement maîtrisé et intégré, le maillage des réseaux de transports et communications étant infiniment plus dense dans le tiers oriental du pays que dans l'Intérieur et surtout de l'Ouest.

• Les **ressources** d'un territoire si vaste sont considérables : quatrième superficie agricole du monde (1,2 millions de km2 soit 7% de la SAU mondiale), 135 millions d'ha de forêts. En cumulant charbon, pétrole, gaz naturel et énergie hydraulique, la Chine possède sur son territoire environ 15 % du potentiel énergétique mondial. Longtemps surexploitées à l'Est et sous-exploitée à l'Ouest, les ressources naturelles font l'objet d'une politique volontariste de mise en valeur, comme en témoignent les tracés d'oléoducs depuis le Xinjiang vers les pôles de consommation de l'Est ou l'aboutissement du gigantesque projet du barrage des Trois Gorges sur le Moyen Yangzi, mis en eau entre 2006 et 2009.

I.2. Les atouts démographiques

• La Chine est depuis les débuts de notre ère **le pays le plus peuplé du monde**. Son poids démographique relatif se renforce considérablement à partir du milieu du XXème siècle (et jusqu'aux années 1980) avec un « boom démographique » saisissant : la population totale passe de 540 à 830 millions d'habitants entre 1949 et 1971. La « troisième vague » de natalité prolonge l'explosion démographique dans les années 1980 malgré le lancement de la politique de l' « enfant unique » en 1979 : elle porte la population au-delà du milliard d'habitants, du fait d'une structure par âge caractérisée par l'importance des populations de jeunes adultes en âge de procréer.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Histégé

Fiche de connaissances

La Chine dans la mondialisation

• Les estimations donnent aujourd'hui le chiffre d'environ 1,3 milliard d'habitants, soit un humain sur cinq. La croissance démographique chinoise est maîtrisée, ce qui est un atout : la Chine affiche un taux d'accroissement naturel de 0,65% et un indice synthétique de fécondité tombé en moyenne à 1,73 enfant par femme. On anticipe 1,4 milliard d'ici 2010 et 1,5 en 2020, avant la décrue.

• Cette population pléthorique est à la fois **un immense vivier d'actifs en même temps qu'un large marché de consommation** qui prend toute sa valeur alors que les niveaux de développement social et humain progressent :

- Le marché du travail de Chine continentale compte entre 750 et 800 millions d'actifs. Bon an mal an, une dizaine de millions de bras supplémentaires arrivent sur le marché du travail. Malgré une durée moyenne d'étude relativement faible par rapport aux autres pays d'Asie orientale (à peine plus de 7 ans), la Chine affiche un taux d'alphabétisation des adultes de 91%, ce qui fournit à la grande machine économique des travailleurs bénéficiant au moins d'une formation rudimentaire. D'Est en Ouest, les provinces chinoises, dotées de législations du travail particulières, présentent des niveaux de rémunération et de charges sociales très différents, ce qui protège pour l'heure le pays contre des délocalisations vers les pays à plus bas salaires. Sans compter le volant de main d'œuvre rurale travaillant au noir dans les grandes villes (*mingong*).
- Le marché de consommation fait rêver bien des entrepreneurs étrangers. L'éveil des Chinois à la consommation de masse ne fait que débuter mais potentiellement la Chine est le marché le plus attractif de tous les temps : un marché de masse (1,3 milliard de consommateurs potentiels où chaque « segment » est gigantesque), un marché désormais ouvert (un taux d'ouverture commerciale supérieur à 60%), un marché de plus en plus solvable avec l'essor d'une classe moyenne.

I.3. Les atouts politiques

• Depuis les années 1980, le pouvoir central à Pékin mène **une politique d'ouverture à la fois volontaire et prudente qui rassure les partenaires de la Chine**.

- Dans les années 1980, création des premières zones économiques spéciales, réformes des campagnes puis des villes et industries, libération progressive des marchés et des prix avec une volonté de contrôle gouvernemental jamais démentie malgré les premiers efforts de décentralisation.
- Dans les années 1990, après l'épisode douloureux de Tien an'men, relance des réformes de l' « économie socialiste de marché » : reconnaissance de la propriété privée, restructuration du secteur industriel d'Etat et privatisations, poursuite de la décentralisation, création de nouveaux impôts, réformes bancaire et monétaire, ouverture plus grande aux IDE.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.